



**LA FERTÉ ALAIS  
ESSONNE**

**DATE DE CONVOCATION**

02 février 2021

**DATE D'AFFICHAGE**

02 février 2021

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 25

**OBJET :**

**Demande de subvention  
pour l'aide à  
l'investissement culturel  
dans le cadre de la  
restauration de l'église  
Saint-Pierre**

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture  
le : 10/02/2021

Publiée le : 10/02/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt et un, le 08 février à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

**Etaient présents :**

**Etaient présents :**

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUÉDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

**Etaient absents excusés :**

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN  
M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Hervé FRANEL  
M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS  
Mme Maria PYRKA donne pouvoir à Christine DAVOINE  
Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PERCULIER  
M. Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX

**Etaient absents :**

M. Sylvain PASTORELLO  
Mme Laure CHENU

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AIDE A L'INVESTISSEMENT  
CULTUREL DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DE L'EGLISE  
SAINT-PIERRE**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** les travaux déjà réalisés sur,

- La façade EST,
- sur les vitraux de la façade SUD,
- la charpente et la toiture.

**CONSIDERANT** les besoins de rénover désormais la façade OUEST,  
**CONSIDERANT** la nécessité de solliciter notamment le Département pour une aide financière à l'investissement culturel pour l'église Saint-Pierre, ce site étant un bâtiment inscrit au répertoire départemental du patrimoine.

**CONSIDERANT** l'avis de la commission des finances en date du 01 février 2021 et de la commission Travaux/Entretien de la ville/Urbanisme/Aménagement du territoire en date du 02 février 2021,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A  
L'UNANIMITE**

**SOLLICITE** auprès du Département l'octroi d'une subvention au taux maximum de 80% pour le financement des travaux de restauration de la façade Ouest de l'église Saint-Pierre et de ses abords.

**DIT** que les montants prévisionnels ont été estimés pour cette tranche à 132 000 € HT, soit 158 000 € TTC.

**AUTORISE** le Maire à solliciter tous autres financeurs et d'engager les démarches utiles au projet de rénovation de l'Eglise Saint-Pierre, pour cette tranche et les tranches suivantes.

**PRECISE** que toutes futures demandes de subvention seront sollicitées au taux et plafond maximum pour financer ledit projet.

**DIT** que les budgets correspondants seront prévus au BP 2021 et suivants,

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,  
Mariannick MORVAN

